DEPARTEMENT DE LA DROME

CONSEIL GENERAL *de la Drôme*

Hôtel du Département
26 av. Président Herriot
26026 VALENCE CEDEX 9

Agence de l'Eau
rhône méditerranée corse

132-140 cours Charlemagne
69002 LYON

COMMUNE DE SAINT THOMAS EN ROYANS

(26190)

agence de l'eau
rhône méditerranée & corse
2-4, allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26
D 28685

SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

Phase 1 : Analyse de l'état initial

SAUNIER Environnement
Ingénieurs Conseils

AGENCE DE ROMANS
Allée Pascal B.P. 304 - 26107 ROMANS Cedex
Tél. : 04.75.72.38.00 - Fax : 04.75.05.18.15

Juillet 2002 (F.Q.360)

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION 3

2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE 5
2.1 Situation administrative et géographique 5
2.2 Démographie et habitat 7
2.2.1 Démographie 7
2.2.2 Habitat 7
2.2.3 Capacité d'accueil 8
2.2.4 Analyse des contraintes d'habitat 8
2.3 Activités humaines 8
2.4 Climat 9
2.5 Géologie et hydrogéologie 9
2.5.1 Géologie 9
2.5.2 Hydrogéologie 11
2.6 Cours d'eau 11
2.7 Zones particulières 13
2.7.1 Zones à risques 13
2.7.2 Captage A.E.P 13
2.7.3 ZNIEFF et NATURA 2000 13
2.7.4 Document d'urbanisme 13
2.8 Consommations en Eau potable 14
2.8.1 Données générales 14
2.8.2 Analyse des consommations 14

3 SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL 15
3.1 Assainissement collectif 15
3.1.1 Préambule 15
3.1.2 Organisation de la collecte des eaux usées et pluviales 16
3.1.3 Caractéristiques des réseaux d'assainissement 16
3.1.4 La station d'épuration 17
3.1.5 Constatations de terrain : état de l'assainissement 17
3.2 Assainissement non collectif 19
3.2.1 Préambule 19
3.2.2 Analyse statistique 20

4 CONCLUSION 23

1

INTRODUCTION

La commune de SAINT THOMAS EN ROYANS a décidé d'engager une réflexion sur l'assainissement communal en vue de définir des solutions judicieuses pour l'avenir et garantir ainsi le respect du milieu naturel, en harmonie avec la législation et les projets d'urbanisme.

Cette réflexion est menée sur la base de l'élaboration du Schéma Général d'Assainissement (S.G.A.) de la commune qui permettra d'aboutir, au final, au document de zonage « Assainissement collectif / Assainissement non collectif » du territoire communal.

Ce document « programme » a pour objectif de donner une vision globale à long terme et permettre une planification et une optimisation des dépenses publiques en matière d'assainissement.

Cette étude est menée par le Bureau d'Etudes SAUNIER ENVIRONNEMENT, Agence de ROMANS, pour le compte de la commune de SAINT THOMAS EN ROYANS, Maître d'Ouvrage.

L'élaboration du Schéma Général d'Assainissement repose sur les principes suivants :

- raisonner sur l'ensemble du système d'assainissement dans son contexte local (assainissement collectif et assainissement non collectif) ;
- effectuer un diagnostic de performance des installations d'assainissement existantes ;
- étudier le sol en tant qu'outil d'épuration potentiel, en établissant la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome ;
- faire appel aux diverses solutions techniques envisageables (assainissement collectif, non collectif) en analysant les différents scénarios et leur incidence financière ;

- définir le zonage de la commune : zones d'assainissement collectif, zones d'assainissement non collectif, zones sensibles au ruissellement.

Le déroulement général de l'étude est le suivant :

- **Phase 1** : ↳Analyse de l'état initial ;
- **Phase 2 :** ↳Etude des solutions « assainissement autonome » ;
- **Phase 3** : ↳Diagnostic du réseau d'assainissement
 ↳ Etude des solutions « assainissement collectif » ;
- **Phase 4** : ↳Synthèse, proposition du schéma général d'assainissement ; Zonage (au sens de l'article 35 de la Loi sur l'Eau).

Le présent rapport constitue la Phase 1 « Analyse de l'état initial » dont l'objectif est de situer le contexte de l'étude en intégrant les contraintes naturelles et d'habitat, et d'analyser la configuration du système d'assainissement existant afin d'optimiser les investigations à mener dans la suite de l'étude.

2

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

2.1 Situation administrative et géographique

La commune de SAINT THOMAS EN ROYANS est située à l'extrémité Nord du département de la Drôme, à 45 km de VALENCE. Elle est rattachée administrativement au canton de ST JEAN EN ROYANS.

SAINT THOMAS EN ROYANS est inscrit au Nord du Parc Naturel Régional du Vercors.

Le territoire communal (cf. figure 2-a) s'étire du Sud au Nord le long de la Lyonne sur près de 515 hectares.

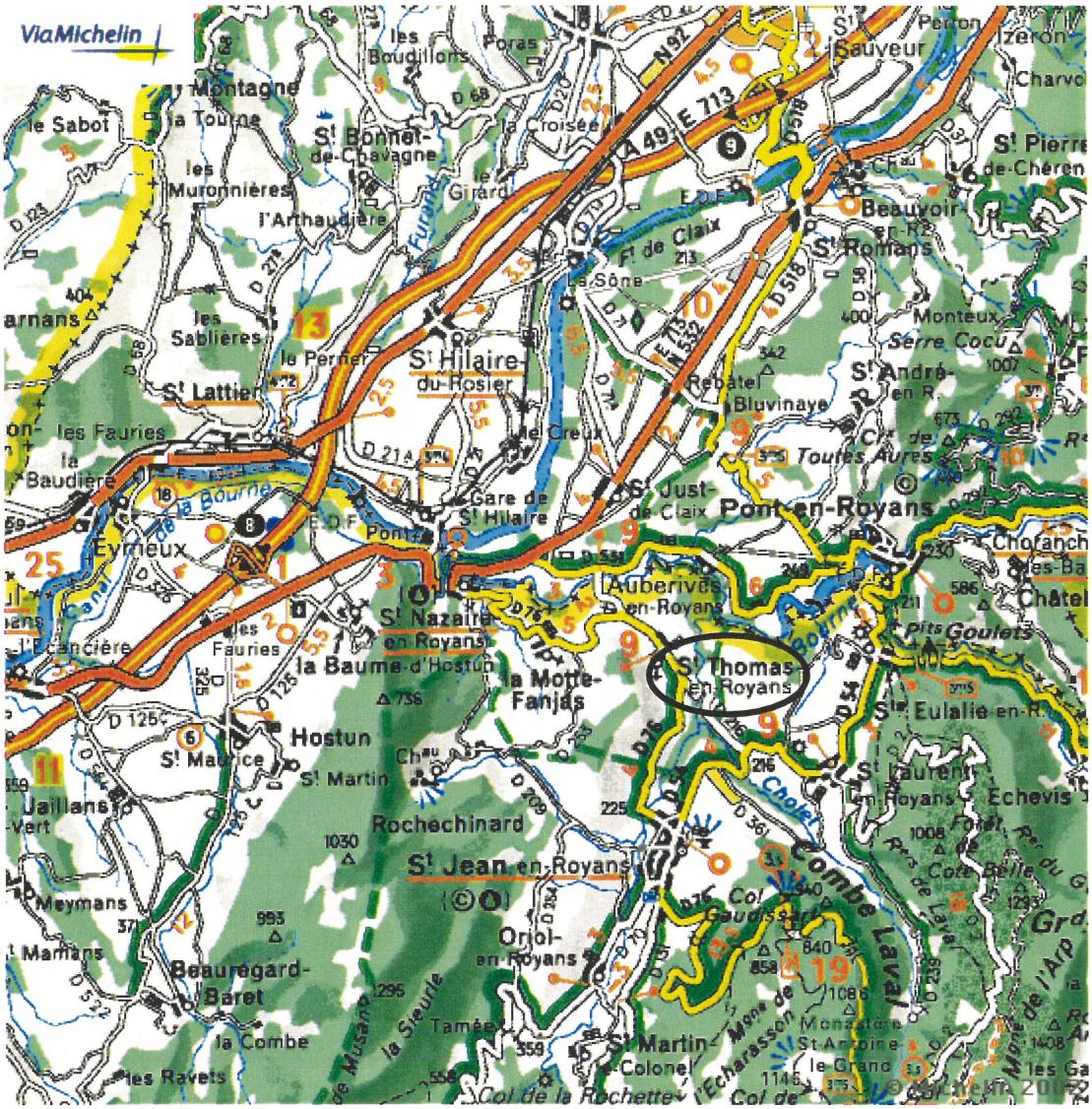
Il est caractérisé par une topographie vallonnée. L'altitude varie de 170 mètres (la Bourne) à 400 mètres environ (sommet dominant le hameau « Les Gros »). Le village est à la côte 220 mètres.

Les communes limitrophes sont :

- au Nord : AUBERIVES EN ROYANS ;
- à l'Est : SAINT LAURENT EN ROYANS ;
- à l'Ouest : LA MOTTE FANJAS ;
- au Sud : SAINT JEAN EN ROYANS.

La D 76 traversant le centre du bourg permet de relier SAINT NAZAIRE EN ROYANS à ST JEAN EN ROYANS.

Fig. 2-a : Plan de situation – Extrait carte routière



2.2 Démographie et habitat

Le tableau 2-a, ci-après, présente l'évolution de la démographie et de la construction sur le territoire communal.

Caractéristiques des résidences		
		1999
Nombre de résidences principales		133
Nombre de résidences secondaires		27
Logements vacants		5
Total		165

Variation de population sur les derniers recensements :			
Année du recensement	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	328	440	476
Variation de population (en %)	34.1%		8.2%

Date de construction des habitations (INSEE 1999)		
Année	Nbre	%
avant 1949	68	41%
1949 - 1974	26	16%
1975 - 1981	27	17%
1982 - 1989	22	13%
1990 ou après	22	13%
	165	**100%**

Tableau 2-a : Evolution de la démographie et de la construction SAINT THOMAS EN ROYANS

2.2.1 Démographie

Depuis les 2 derniers recensements, la population n'a cessé d'augmenter avec une forte progression de 34 % entre 1982 et 1990.

En 1999, on dénombrait 476 habitants sur la commune de SAINT THOMAS EN ROYANS.

2.2.2 Habitat

La commune de SAINT THOMAS EN ROYANS compte 133 résidences principales sur lesquelles sont réparties les 476 habitants. La taille moyenne des ménages est donc estimée à 3.6 personnes.

Le parc de logement compte 81% de résidences principales et 16% de résidences secondaires. Les variations des flux de pollution domestiques semblent peu conséquentes durant toute l'année.

L'habitat reste relativement ancien puisque 74 % des habitations ont été construites avant 1982, date à laquelle le champ d'épandage était imposé pour les dispositifs d'assainissement autonome.

Ceci laisse présager une proportion importante de dispositifs d'assainissement non conformes aux normes et technologies en vigueur à ce jour.

L'habitat est regroupé dans le chef lieu et le lotissement proche, puis dans les hameaux où l'habitat y est dispersé.

Les principaux hameaux sont, du Nord au Sud : Pont de Manne, Croisée, Rousseton, Pugnes, Chataigneraies, Molière, Limognières, Martel.

2.2.3 Capacité d'accueil

Les infrastructures d'accueils sur la commune sont :

- Un camping au lieu dit « Le Pont de Manne » pouvant accueillir 100 emplacements. Notons que le gestionnaire prévoit une extension de 50 emplacements dans les années à venir ;
- Un gîte rural dans le village.

Le camping et le gîte rural sont équipés d'une installation d'assainissement autonome.

2.2.4 Analyse des contraintes d'habitat

Cette analyse a pour objectif de définir les contraintes relatives à la mise en place d'une filière d'assainissement autonome sur les principaux hameaux de la commune.

Il s'agit de contraintes naturelles du site (pente forte, zone inondable) et des contraintes particulières d'habitat (habitat aggloméré ou épars, superficie et accès du terrain attenant à la maison).

Les résultas de cette analyse seront présentés, par hameau, en phase 2 « Etude des solutions assainissement autonome ».

2.3 Activités humaines

Les principales activités sont présentées en annexe 2 et rappelées ci-après :

- Restaurants :
 - ⇨ « Relais du Vercors», il accueille les ouvriers du secteur et prépare les repas de cantine de l'école primaire. En période hivernale, il prépare 15/20 couverts, puis 40 couverts de Mai à Septembre ;
 - ⇨ « Liothin» : activité réduite.
- «MGEN » : Centre d'accueil ;
- «Vercofel» : négociant en collecte et décorticage de noix (Les Pugnes) ;

- 11 exploitations agricoles de petites tailles dont les activités principales sont la production de noix et de céréales ainsi que l'élevage de vaches, lapins et poules.

Seuls les restaurants et le centre d'accueil sont raccordés au réseau d'assainissement. Ils ne présentent cependant pas de rejets spécifiques vers le réseau. Il faudra seulement s'assurer que ces installations n'induisent pas de dépôts de graisses importants sur le réseau.

Outre les équipements communaux classiques (mairie, salles des fêtes,...), nous comptons une école primaire qui accueille 40 élèves cette année.

2.4 Climat

La commune de SAINT THOMAS EN ROYANS est caractérisée par le climat à tendance continentale (climat modéré) de la Drôme des Collines.

Nous avons pris pour référence la station météorologique implantée sur la commune de ST JEAN EN ROYANS, qui a fait l'objet d'un suivi continu pendant 30 ans.

Le régime pluviométrique est caractérisé par deux saisons pluvieuses :

- la première en mai, les précipitations sont de l'ordre de 108 mm ;
- la seconde en octobre, les précipitations mensuelles atteignent les 99 mm.

Deux mois secs peuvent être identifiés dans l'année :

- en hiver, le mois de janvier les hauteurs sont inférieures à 62 mm ;
- en été, le mois de juillet, les précipitations sont de l'ordre de 66 mm.

2.5 Géologie et hydrogéologie

2.5.1 Géologie

La géologie de SAINT THOMAS EN ROYANS est reportée sur la carte géologique au 1 / 50 000, feuille de ROMANS SUR ISERE : voir figure 2 –b ci après.

Elle est caractérisée par des terrains sédimentaires remplissant la vallée de la Lyonne et de la Bourne, bordés par le massif du Vercors.

Nous pouvons distinguer :

- Fyc : Cailloutis de la terrasse de Saint Sauveur-l'Ecancière dans la plaine (perméables) ;
- m_2a_1 et m_2a_3 : marnes et sables molassiques dans les collines de l'Ouest du village.

Conséquences sur la faisabilité de l'assainissement autonome :

La carte d'aptitude de sols a été menée en Février 2002 par le bureau d'études Terre et Eau.

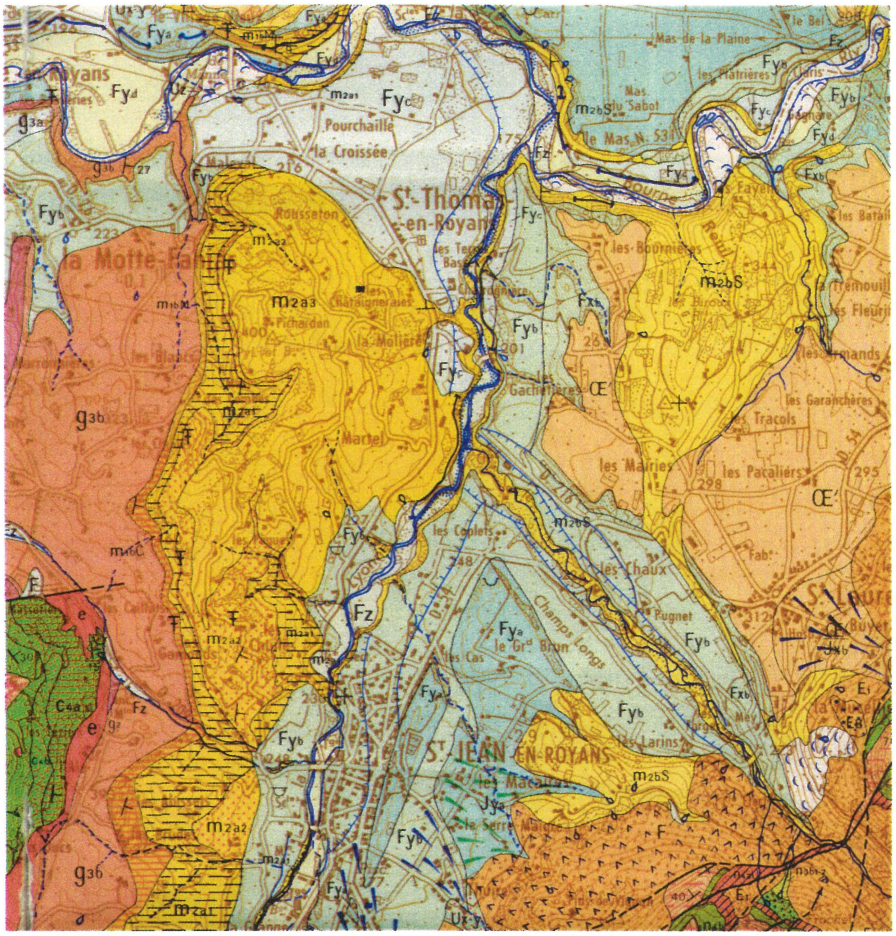
Les conclusions qui en découlent sont les suivantes :

- Sur le relief mollasique, les terrains ont globalement une mauvaise perméabilité, les pentes sont relativement fortes et le sous-sol est induré et pratiquement étanche. Le système préconisé est un filtre à sable vertical disposé en tertre (drainé ou non suivant une étude à la parcelle).

- Dans la plaine, les sondages indiquent une superposition de limons argileux reposants sur des graves sableuses puis sur un fond graveleux. Sur cette zone, l'installation d'assainissement autonome préconisée est de type tranchées filtrantes dimensionnées à 60 ml ou par un système de filtre à sable non drainé dimensionné à 25 m².

- Entre plaine et versant, l'altération du massif molassique a accumulé en pied de pente des sables très argileux, secteurs ou l'assainissement autonome est proscrit.

Fig. 2-b : Extrait de la carte géologique



2.5.2 Hydrogéologie

Les alluvions fluviatiles de la plaine iséroise sont constituées de cailloutis grossiers et de sables qui sont le siège de nappes puissantes.

En ce qui concerne les terrains molassiques et marneux, largement représentés sur la commune, ils peuvent donner naissance à des émergences de faible débit.

Dans le secteur intermédiaire entre plaine et vallée, nous ne recensons aucune ressource en eau spécifique.

2.6 Cours d'eau

Le réseau hydrographique de SAINT THOMAS EN ROYANS est composé de 3 cours d'eau principaux : la Bourne, la Lyonne et le Cholet.

La Bourne

Elle se jette dans l'Isère au niveau de SAINT NAZAIRE EN ROYANS après avoir parcouru 42 km depuis LANS EN VERCORS.

Le bilan de qualité des Eaux de la Bourne, réalisé pour le Parc Naturel Régional du Vercors (étude GAY) indique les résultats suivants sur la station aval du barrage d'AUBERIVES EN ROYANS :

- classe de qualité SEQ EAU dite « Bonne » (Vert) sur la campagne d'analyses d'Août 1997 ;
- les paramètres déclassants sont les matières phosphorées ainsi que les nitrates.

La Lyonne

Elle prend sa source a une dizaine de kilomètres en amont d'ORIOL EN ROYANS, au pied des Rochers de la truite sous forme de résurgences indiquées « Sources de la Lyonne » à 800 m d'altitude. Elle parcourt près de 20 km jusqu'à sa confluence avec la Bourne, drainant un bassin versant de 21 km².

Les analyses effectuées en Juillet 1997 par le Cabinet SAGE, sur la station n° 8 située entre la station d'épuration et la confluence avec la Bourne indiquent :

- débit de 894 l/s, proche du QMNAS calculé à 988 l/s ;
- classe de qualité SEQ EAU dite « 1A » (bleu) ;
- légère contamination bactériologique (escherichia coli).

La campagne réalisée en Septembre 1997 sur la même station indique :

- débit de 842 l/s ;
- classe de qualité SEQ EAU 1A (bleu) ;
- « une pollution par les orthophosphates de façon modérée, ... provenant de la station d'épuration de ST THOMAS » ;
- légère contamination bactériologique comme en Juillet.

En conclusion, la qualité physico-chimique de la Lyonne est très satisfaisant (1A – bleu) en aval du rejet de la station d'épuration de ST THOMAS EN ROYANS ;

La qualité hydrobiologique (IBGN) est moins bonne (1B).

La qualité bactériologique (escherichia coli) est dégradée sur l'ensemble du bassin versant, et notamment en aval du rejet de la station de ST THOMAS EN ROYANS (B3 à B4).

L'objectif de qualité assigné à la Lyonne varie de 1A à 1B de l'amont vers l'aval, d'après la carte régionale des cours d'eaux de l'Agence de l'Eau RMC (édition 1995).

Le Cholet

Il se jette dans la Lyonne au Sud du Hameau de la Limognière.

La campagne d'analyse effectuée sur le Cholet en 1997, nous indique que la classe de qualité est dite « bonne ». Les deux paramètres déclassant sont les nitrates ainsi que les particules en suspension.

2.7 Zones particulières

2.7.1 Zones à risques

Le Document départemental des risques majeurs indique l'existence de:

- Risques d'inondations aux abords de la Bourne (avec enjeu humain). Notons que le camping, implanté au Pont de Manne, a dû réaliser des travaux de terrassement afin de protéger ses installations de la montée des eaux.
- Risques de mouvement de terrain (avec enjeu humain).

2.7.2 Captage A.E.P.

Le captage autrefois utilisé par la commune pour l'adduction en eau des habitations n'est plus en service.

2.7.3 ZNIEFF et NATURA 2000

Zones **N**aturelles d'**I**ntérêt **E**cologique, **F**aunistique et **F**loristique, inventoriées par la DIREN Rhône Alpes 2001.

Il s'agit là d'un recensement de zones pour lesquelles l'écosystème présente un intérêt particulier et auquel des travaux pourraient causer des dommages.

SAINT THOMAS EN ROYANS est concernée par une ZNIEFF de type 1

- ZNIEFF n° 2652–0000, type 1 : Ripisylve de la Lyonne et de la Bourne ;

Le statut de ZNIEFF est dépourvu de tout effet juridique direct ; il ne s'agit là que d'un inventaire de sites remarquables.

La commune est aussi concernée par une zone NATURA 2000 nommée « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental ».

2.7.4 Document d'urbanisme

La commune ne dispose d'aucun document d'urbanisme. Un Plan Local d'Urbanisme est en projet. Le zonage de l'assainissement identifiera les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif dont les périmètres seront définis en fonction des zones constructibles du PLU.

2.8 Consommations en Eau potable

2.8.1 Données générales

Le réseau d'alimentation en eau potable est géré par le SIVM du Royans.

L'analyse des consommations en eau potable a été réalisée à partir des relevés de l'année 2001, tenus à notre disposition par la commune. Cette analyse est assez sommaire car le listing ne présente pas la consommation par abonné.

Cette approche quantitative des consommations d'eau potable nous permet d'estimer les volumes d'eau à attendre sur le réseau d'assainissement et de vérifier le mode de fonctionnement du réseau (débit théorique de rejet, présence d'abonnés de type « gros consommateurs »...).

2.8.2 Analyse des consommations

Données Mairie – année 2001

- volume annuel total d'eau potable facturé : 48 947 m³ ;
- nombre total d'abonnés au réseau d'eau potable : 177 abonnés ;
- La MGEN est le plus gros consommateur d'eau potable avec 23 141 m³ consommé en 2001.

Nous pouvons estimer le ratio hydrique moyen rejeté par un habitant de SAINT THOMAS EN ROYANS (sur la base de 477 habitants permanents et en considérant un taux de rejet de 90 %) :

$$\frac{(25\,806\ m^3) * 0.90}{477\ \text{habitants}} \ / \ 365\ \text{jours/an} = 133\ \text{litres/jour/habitant}$$

Cette valeur est cohérente pour une commune rurale, proche du ratio théorique classiquement retenu (150 litres/jour/habitant).

3

SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

3.1 Assainissement collectif

3.1.1 Préambule

Nous présentons, à présent, les informations disponibles sur la structure du réseau, ses caractéristiques, son état général.

Le descriptif établi, ci-après, fait suite à une reconnaissance détaillée des réseaux d'assainissement collectif (compilation des plans disponibles ; visites sur le terrain).

Cette reconnaissance des réseaux de collecte s'est déroulée le 15 Octobre 2002, avec la collaboration du SIVM du Royans, gestionnaire du réseau.

Le contrôle s'est effectué par temps sec, sur près de 10 regards de visite du réseau.

En fonction des informations recueillies et vérifiées sur le terrain, nous proposons, en annexe 6, un plan d'ensemble des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales » ; ce plan mis à jour par nos soins reprend le tracé des différents réseaux ainsi que les remarques et commentaires relatifs au fonctionnement de ces réseaux.

Nota : les tracés indiqués sont figuratifs et ne bénéficient pas d'un calage en coordonnées Lambert.

3.1.2 Organisation de la collecte des eaux usées et pluviales

Le réseau d'assainissement de ST THOMAS EN ROYANS est de type séparatif (canalisations eaux usées et eaux pluviales distinctes). Il date de la création de la MGEN, en 1976.

Les effluents collectés sont acheminés vers la station d'épuration communale située à l'Est du village (en face du centre MGEN).

La station d'épuration initiale a été créée en 1976 lors de la création de la MGEN. Elle a été réhabilitée en 1989 selon un procédé lit bactérien forte charge d'une capacité de 500 EH.

L'exploitation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration est assurée par le SIVM du Royans.

3.1.3 Caractéristiques des réseaux d'assainissement

Cf. plan des réseaux d'assainissement existants en annexe 6.

Le réseau d'assainissement dessert une vingtaine d'habitations au village (soit 70 EH environ sur la base de 3.6 personnes par foyer) et le centre de la MGEN.

La MGEN est la source principale d'alimentation de la station d'épuration.

Le centre de la MGEN

Le centre de la MGEN regroupe deux établissements basés à ST THOMAS EN ROYANS et ST LAURENT EN ROYANS.

Seul, l'établissement de ST THOMAS EN ROYANS est raccordé sur la station d'épuration communale et présente les caractéristiques suivantes :

- 111 malades ;
- 180 employés (dont 60 à 70 pour les services généraux) ;
- préparation de 750 repas/jour au restaurant, dont 50 % consommés sur place ;
- lavage de 1.5 à 1.8 tonne de linge/jour (pointe le lundi de 8 h à 16 h pour le lavage du linge utilisé le week end) ;
- projet d'extension avec un bâtiment de 50 résidents.

Le réseau d'assainissement du centre MGEN est de type séparatif : canalisations d'eaux usées en Ø 200 AC, canalisation d'eaux pluviales en Ø 300 AC.

Les graisses produites par le restaurant sont récupérées par un bac à graisses de 5 m^3 installé en 2001. Il est vidangé quatre fois par an.

Les eaux de la lingerie transitent par un filtre, nettoyé régulièrement par le personnel du centre.

Le village

Le réseau séparatif communal est composé d'un réseau eaux usées en PVC ou Amiante Ciment Ø 160 à 200 mm, d'un linéaire total de 2 750 ml dont 850 ml de collecteur de transport entre le regard 6 près du cimetière et la station d'épuration. Le collecteur de rejet à la Lyonne est long de 300 ml.

Les eaux pluviales de la route départementale traversant le village sont collectées par 2 grilles pluviales et évacuées dans les champs en contrebas. Les deux puits d'infiltration servent de « trop plein » aux deux grilles eaux pluviales.

Le rapport de l'inspection caméra réalisé en Avril 2002 sur le réseau d'eaux usées de la RD 76 n'indique pas d'anomalie structurelle. Des dépôts sont signalés 2 mètres en amont du regard R3 du rapport, nécessitant un curage.

3.1.4 La station d'épuration

Cf. plan et photos de la station d'épuration en annexe 5.

Les effluents collectés sont raccordés sur une station d'épuration de type lit bactérien forte charge, mise en service en 1990.

La capacité de traitement est de 500 EH.

La filière de traitement est composée des éléments suivants :

- un dégrilleur et un dégraisseur automatique ;
- un décanteur digesteur (diamètre 5 m) ;
- un poste de relevage équipé de deux pompes (débit inconnu) ;
- un lit bactérien (diamètre 5 m, hauteur 2 m) alimenté par un système de répartition type « sprinkler » ;
- un clarificateur statique (diamètre 4.5 m) équipé d'un système de recirculation des boues vers le décanteur digesteur ;
- trois lits de séchage des boues ;
- un local technique.

3.1.5 Constatations de terrain : état de l'assainissement

Nous précisons dans ce paragraphe les principales remarques et défauts constatés sur le réseau d'assainissement et la station d'épuration.

3.1.5.1 Le réseau d'assainissement

Lors des reconnaissances du réseau d'assainissement, nous vérifions la présence d'eaux claires parasites importantes, de casses, de dépôts, de traces de mises en charge…

Ce travail a permis de constater que l'état fonctionnel et structurel des réseaux d'assainissement est globalement satisfaisant.

Les défauts constatés sont :

- des introductions de racines sous la base des tampons des regards n° 2 et 3 qui entraînent probablement des infiltrations d'eaux parasites lors de pluies, voir même de terre (risques de perturbations des écoulements) ;

- le regard n° 6 est détérioré sur sa partie haute. Le cadre du tampon est déboîté, il n'est plus dans l'alignement du reste de l'ouvrage (corps de cheminée). Il a probablement était endommagé par le passage d'un engin agricole. Ce défaut structurel permet le passage de terre entre le regard et le tampon, risquant de colmater le réseau ;

- le regard n° 7 : nous observons dans la canalisation un dépôt considérable de graviers et de cailloux (4 mm< Ø < 80 mm) perturbant les conditions d'écoulement et entraînant des dépôts de matières organiques. Ce défaut a été constaté par l'inspection caméra ;

- présence d'un léger dépôt de matières organiques dans le regard n° 8, favorisée par le débit insuffisant sur cette antenne du réseau (deux branchements en amont) ;

- le tampon du regard n° 9 a été détérioré par un engin agricole et n'est plus étanche (cadre détérioré et corps de cheminée fissuré). Le regard étant en contrebas d'une forte pente, les risques d'infiltration d'eaux de ruissellement sont importants.

Ces défauts ont été indiqués au SIVM du Royans.

3.1.5.2 La station d'épuration

Le site de la station est clôturé.

L'entretien est satisfaisant, assuré par le passage hebdomadaire de l'exploitant.

Suite à notre visite de la station d'épuration le 15 octobre 2002, nous pouvons formuler les remarques suivantes :

- les ouvrages de prétraitements sont vétustes, l'exploitant nous indique un problème de fonctionnement du moteur réducteur du dégrilleur automatique. Le dégraisseur est également peu satisfaisant puisque « l'aéroflot » est en panne depuis 3 à 4 ans, la pompe de la racle à graisses a été changée récemment ;

- une fuite est apparue en Février 2002 entre la zone de dégraissage et le décanteur digesteur. Celle ci a été colmatée provisoirement au ciment prompt ;

- on observe des mousses blanches en surface du décanteur digesteur (détergents en provenance de la MGEN d'après le SATESE) ;

- le « sprinkler » du lit bactérien fonctionne normalement, changé récemment en Septembre 2002 ;

- les refus de dégrillage ne sont pas égouttés, stockés directement dans des sacs poubelles laissés sur le site de la station depuis la fermeture de la décharge de ST LAURENT EN ROYANS ;

- les lits de séchage des boues ne sont plus en état de fonctionnement. Après digestion anaérobie dans le décanteur digesteur, elles sont extraites deux fois par an et épandues dans un champ de noyers (18 m^3 en Avril 2001). Nous rappelons que l'épandage des boues est réglementé et nécessite un plan d'épandage, inexistant actuellement.

Le fonctionnement et le rendement de la station d'épuration sera déterminé d'après les résultats de la visite bilan programmée par le SATESE le 19 Novembre 2002. Elle permettra de comparer les volumes et charges organiques en entrée de station par rapport à la capacité théorique de 500 EH et d'évaluer les concentrations de pollution en sortie de station.

La dernière visite avec analyse instantanée réalisée le 12 Février 2002 fait état d'une concentration de 133 mg/l de DBO_5 en sortie (défaillance du « sprinkler »).

Ce rejet n'est pas conforme aux exigences réglementaires qui impose une concentration maximale de 35 mg/l dans les eaux rejetées des stations soumises à déclaration (200 à 2000 EH).

La dernière visite avec tests réalisée le 15 Octobre 2002 indique un rejet de qualité correcte (pas de mesures des concentrations) qui s'est amélioré depuis la dernière visite.

3.2 Assainissement non collectif

3.2.1 Préambule

Un dispositif d'assainissement autonome doit permettre le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques dans le respect de la salubrité publique et de l'environnement.

Les filières d'assainissement autonome sont généralement composées :

1) **par des équipements de prétraitements** :

- bac à graisses disposé en amont sur le circuit des eaux en provenance de la cuisine ;

- fosse septique (ou fosse toutes eaux) destinée à la liquéfaction des matières contenues dans les eaux usées ;

- préfiltre installé en sortie de fosse septique (ou intégré à la fosse), il limite le risque de colmatage du massif filtrant (champ d'épandage) par des matières solides ;

2) **par un système d'épuration** fonctionnant sur le principe d'une infiltration des effluents dans un milieu granulaire bien oxygéné : c'est le champ d'épandage.

Le champ d'épandage est un dispositif organisé et dimensionné selon une technique normalisée (NF XP 16-603 de Août 1998).

Le descriptif de la filière est donné schématiquement en Annexe 3.

L'inventaire des systèmes d'assainissement autonome existants sur la commune de SAINT THOMAS EN ROYANS a été réalisé en Mai 2002 par le cabinet TERRE ET EAU.

L'enquête détaillée a permis de préciser, pour chaque habitation équipée d'un assainissement autonome, la filière en place, les problèmes techniques et les conditions d'entretien.

Cette analyse dresse l'état quantitatif et qualitatif de l'assainissement autonome en place sur la commune.

Ce travail d'enquête a pour objectif la mise au point d'un catalogue descriptif de l'assainissement autonome sur le territoire communal, outil de bonne gestion indispensable pour la prise en compte des nouvelles contraintes réglementaires en la matière.

Ce catalogue et son dépouillement sont rendus en annexe 4 au présent rapport.

3.2.2 Analyse statistique

Le questionnaire d'enquête a été envoyé à 113 foyers relevant de l'assainissement non collectif.

Résultats de l'enquête :

Le taux de retour est satisfaisant, de l'ordre de 59 % (67 questionnaires renvoyés sur 113).

L'analyse statistique est donc conduite sur 67 questionnaires.

Historique de l'installation :

Un changement de la réglementation est intervenu en 1982, à partir de cette date, la pratique de mise en œuvre des champs d'épandage s'est généralisée.

Selon les résultats de l'enquête, 18 installations sont postérieures à cette date. Pour ces installations réalisées après 1982, seulement 8 sont équipées d'un champ d'épandage.

18 installations ont été créées avant 1982.

Pour 31 questionnaires, la date de construction est inconnue, probablement antérieure à 1982.

Quelques chiffres clés relatifs aux équipements :

La quasi totalité des installations possèdent une fosse septique (66 sur 67). Une installation rejette directement les effluents dans un fossé.

45 % des installations sont équipées d'un bac à graisses (30 sur 67).

37 % des habitations possèdent un champ d'épandage pour l'épuration des eaux usées en sortie de fosse septique (25 sur 67).

Il reste dont 63 % d'installations dites « non conformes » (absence d'un champ d'épandage), soit 42 installations :

- pour 7 installations les rejets de fosses septiques se font directement dans le milieu naturel (fossé, sol naturel) ;
- pour 35 installations les rejets de fosses septiques se font directement dans un puits perdu ;

6 installations sont équipées d'un champ d'épandage et d'un puits perdu pour l'infiltration des eaux usées. Le puits perdu, non réglementaire, est installé généralement en aval du champ d'épandage lorsque celui-ci ne fonctionne plus et fait office de « trop plein ».

Problèmes techniques :

5 personnes ne sont pas satisfaites de leur assainissement.

8 installations posent des problèmes d'odeurs.

Signalons que 7 personnes ont raccordé leur eaux pluviales sur la fosse septique, ce qui est strictement interdit (trois personnes ont d'ailleurs des problèmes d'odeurs).

Entretien :

L'article 35 de la nouvelle loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 présente l'assainissement non collectif par opposition à l'assainissement collectif.

Avant la parution de la loi sur l'eau, l'assainissement autonome était défini juridiquement comme l'assainissement ne dépendant pas d'un service public.

Cette distinction disparaît avec l'article 35 de la loi sur l'eau qui institue un nouveau service public de l'assainissement en charge au minimum du contrôle de l'assainissement non collectif et, si la collectivité en fait le choix, de son entretien.

En effet, une fois les équipements mis en conformité, leur bonne tenue dans le temps est totalement dépendante de la qualité de l'entretien.

Ainsi, la circulaire sur l'assainissement non collectif du 22 mai 1997 précise ces notions de contrôle et d'entretien dans le cadre réglementaire.

Nous pouvons relever les points suivants :

« Le facteur principal d'un bon entretien sera généralement la réalisation, selon une périodicité adéquate, des vidanges de boues (...) »

« L'arrêté fixe donc une périodicité de référence (4 ans), qui correspond à la moyenne souhaitable pour une installation type, cette périodicité pouvant être si nécessaire adaptée dans des circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant (...) »

« De manière schématique, le contrôle technique à mettre en place par les communes ou leurs groupements comprend :

- un contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations existantes, des visites seront l'instrument adéquat de diagnostic de leur fonctionnement et de la nécessité d'engager une réhabilitation ;

- des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et - dans le cas où la commune n'a pas décidé sa prise en charge - de leur entretien »

4

CONCLUSION

Ce premier rapport du Schéma Général d'Assainissement analyse le contexte communal et dresse un bilan général de l'assainissement.

ST THOMAS EN ROYANS est une commune rurale située au Nord Est du département.

Les zones d'habitat sont regroupées au village et dans quelques hameaux alentours (Martel, La Molière, La Croisée). Sur le reste du territoire communal, l'habitat est dispersé.

Le village est desservi par un réseau d'assainissement séparatif de diamètre 160 à 200 mm. L'état structurel et fonctionnel du réseau est satisfaisant.

Le fonctionnement de la station d'épuration est satisfaisant dans son ensemble, malgré des insuffisances au niveau des ouvrages de prétraitements et de la filière boue.

Le dernier prélèvement instantané indique un rejet de qualité correcte. La visite bilan prévue du 19 au 20 Novembre 2002 permettra d'estimer les charges hydrauliques et organiques transitant par la station ainsi que la qualité du rejet sur 24 heures.

L'assainissement non collectif concerne environ 85 % du bâti. Son fonctionnement est globalement insuffisant : seuls 37 % des installations sont équipées d'un champ d'épandage assurant le traitement des eaux usées en sortie de fosse septique.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif sera définie sur les zones vouées à la construction définies dans le cadre du P.L.U. et sur les principales zones bâties (phase 2).

Le diagnostic du réseau d'assainissement collectif (phase 3) permettra de connaître le fonctionnement des équipements en place par temps sec et temps de pluie.

ANNEXES

- **ANNEXE 1 :** GRILLE DE QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES RAPPORT AGENCE RMC ANNEE 1999
- **ANNEXE 2 :** LISTING DES ACTIVITES COMMUNALES
- **ANNEXE 3 :** SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE FILIERE TYPE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
- **ANNEXE 4 :** CATALOGUE DU DEPOUILLEMENT DE L'ENQUETE
- **ANNEXE 5 :** PHOTOS DE LA STATON D'EPURATION ET DERNIER COMPTE RENDU DU SATESE
- **ANNEXE 6 :** PLANS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 1

GRILLE DES QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

RAPPORT AGENCE RMC ANNEE 1999

Grille de qualité des cours d'eau – Année 1999

Classe de qualité	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Indice de qualité	80	60	40	20	
MATIERES ORGANIQUES ET OXYDABLES					
Oxygène dissous (mg/l)	8	6	4	3	
Saturation en O_2 (%)	90	70	50	30	
DBO5 (mg/l O_2)	3	6	10	25	
COD (mg/l C)	5	7	10	12	
NH_4^+ (mg/l NH_4)	0,5	1,5	2,8	4	
NKJ (mg/l N)	1	2	4	6	
MATIERES AZOTEES HORS NITRATES					
NH_4^+ (mg/l NH_4)	0,1	0,5	2	5	
NKJ (mg/l N)	1	2	4	10	
NO_2^- (mg/l NO_2)	0,03	0,1	0,5	1	
NITRITES					
Nitrites (mg/l NO_3)	2	20	40	50	
Matières phosphorées					
PO_4^{3-} (mg/l PO_4)	0,1	0,5	1	2	
Phosphore total (mg/l)	0,05	0,2	0,5	1	
EFFETS DES PROLIFERATIONS VEGETALES					
Chlorophylle a + phéopigments (µg/l)	10	60	120	240	
Taux de saturation en O_2 (%)	110	130	150	200	
pH	8,0	8,5	9,0	9,5	

Classe Bleue et Verte : Eau de très bonne (Bleu : indices entre 80 et 100) et bonne (Vert :indices entre 60 et 80) qualité permettant, une vie normale des poissons et la production d'eau potable par des traitements simples ;

Classe Jaune : Eau de qualité moyenne. Indices compris entre 40 et 60. La reproduction de certains poissons peut être compromise. Fabrication d'eau potable difficile ;

Classe Orange :Indices compris entre 20 à 40. Eau de qualité médiocre. La survie du poisson peut être compromise ;

Classe Rouge : Indices inférieur à 20. Eau de mauvaise qualité, quasiment inutilisable. Pas de poissons sauf épisodiquement.

ANNEXE 2

LISTING DES ACTIVITES COMMUNALES

MAIRIE DE ST THOMAS EN ROYANS

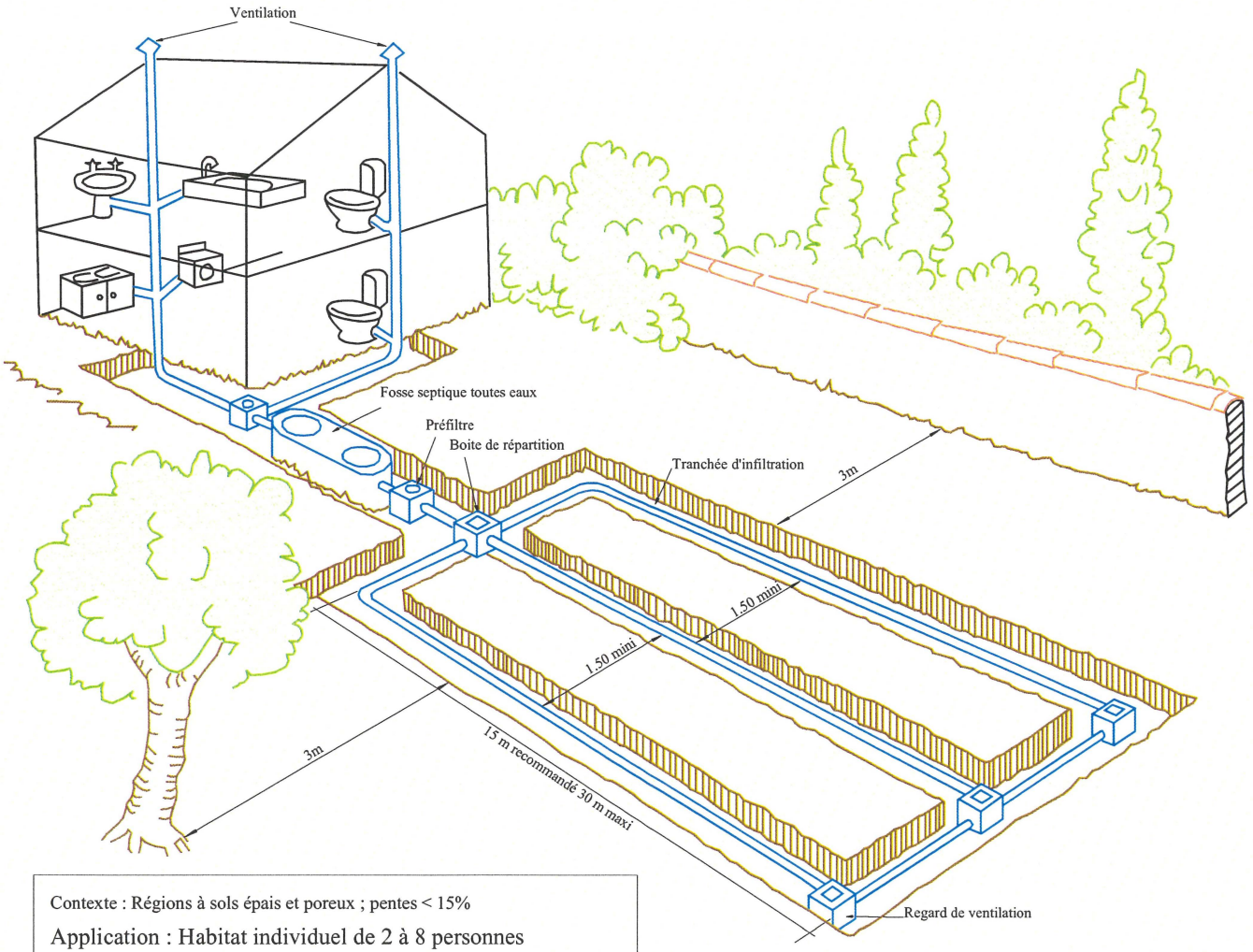
Listes des agriculteurs						
Titre	**Prénom**	**Nom**	**Adresse1**	**Ville**	**Code_postal**	**Réseau**
Madame	Monique	BOURQUIN	Chartronnière	ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Madame	Edith	BRENIER		ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Monsieur	Pierre	FAURE		ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Monsieur	Lucien	FRIOL	Les Pugnes	ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Monsieur	Valéry	FRIOL	Les Gros	ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Monsieur	Dominique	VILLARD	La bâtie	ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Monsieur	Gilles	ESCOFFIER	Croisée de Manne	ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Monsieur	Christian	FOLLUT	Malleval	ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Monsieur	Jérôme	MICHEL		ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Monsieur	Pierre Charles	VILLARD	Les Combes	ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Monsieur	Joël	FELIX		ST THOMAS EN ROYANS	26190	NON
Listes des						
MGEN	Centre d'accueil		Les Blaches	St Thomas en Royans	26190	OUI
Jaco'pain	Boulangerie		Le Village	St Thomas en Royans	26190	OUI
Vercofel	Noix			St Thomas en Royans	26190	NON
Déligia	Maçon		Croisée de Manne	St Thomas en Royans	26190	NON
Relais vercors	Restaurant		Le Village	St Thomas en Royans	26190	OUI
Liothain	Restaurant		Le Village	St Thomas en Royans	26190	OUI
VICAT	Menuiserie			St Thomas en Royans	26190	NON
Milési	SOUDURE		Pont de Manne	St Thomas en Royans	26190	NON
Accueil						
CAMPING			Pont de Manne	St Thomas en Royans	26190	~~OUI~~ NON
Gite rural	Armand Follut		Le Village	St Thomas en Royans	26190	NON

ANNEXE 3

SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE FILIERE TYPE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

ASSAINISSEMENT AUTONOME PAR EPANDAGE EN TRANCHEES

(solution type)



Contexte : Régions à sols épais et poreux ; pentes < 15%

Application : Habitat individuel de 2 à 8 personnes avec des surfaces de tranchées de 15 à 25 m².

Contraintes : Surface et terrain suffisamment vaste en contrebas de l'habitation (1000 m² de terrain constructible minimum)

Coût moyen installation : 25 000 F HT

ANNEXE 4

CATALOGUE DU DEPOUILLEMENT DE L'ENQUETE

Commune de SAINT THOMAS EN ROYANS
Enquêtes sur les installations d'assainissement individuelles

	1-LOCALISATION		2-HISTORIQUE DE L'INSTALLATION	2-CARACTERISTIQUE DE L'INSTALLATION								4-ENTRETIEN	5-REMARQUES DIVERSES	
				PRETRAITEMENT		TRAITEMENT					EAUX PLUVIALES			
ORDRE	NOM	QUARTIER	Année de mise en service	La fosse septique reçoit :		Présence :					Evacuation dans :		Satisfait de l'installation	Problèmes d'odeurs…
				em	ev	Bac à graisse	Préfiltre	Puits perdu	CH épand	Fossé	Fosse septique			
1	DISCOURS	Blaches	1996	OUI	OUI	OUI			oui		NON		oui	non
2	ESCOFFIER Laurent	Blaches	1975	non	oui	oui		oui			non	oui	oui	
3	MICHAL Nadine	Blaches		OUI (non cuisine)	OUI	oui	oui	oui			oui		non	oui
4	MILESI Arthur	Blaches	1996	OUI	OUI	oui	oui		oui		non		oui	
5	MIYET Charlotte	Blaches	1976		oui		oui	oui					oui	
6	MIYET Charlotte	Blaches	1979	non	OUI	oui		OUI			non	non	oui	
7	FABRE Jacques	Chambuy	1989	OUI	OUI	oui		oui			non	oui	oui	non
8	PRESTI Bragio	Chambuy			oui									
9	TRAORE/PAU	Chambuy		oui	oui	oui		oui			non		oui	
10	espinas benoit	Chartrognière	1990	OUI	OUI	OUI			oui		non	oui	oui	oui
11	FERLIN Pierre	Combes		non	non					oui				
12	GAUTIER Myriamme	Combes		oui	oui			oui			non	oui	oui	
13	MAUVOISIN	Combes		OUI	OUI			OUI			NON		OUI	
14	RICOBELLI	Combes	1997	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI		non	oui	oui	non
15	BENETTO Fabrice	Croisée		OUI	OUI			OUI			NON		OUI	
16	MEUNIER Roland	Galetières	1981	NON	OUI		OUI	OUI		OUI		oui	oui	
17	FELIX Joël	Guilheau	1984	NON	OUI	OUI	non	OUI			NON	oui	OUI	non
18	dENAUD Raymond	Guilhemet	1974		OUI	oui	oui	OUI			oui		oui	
19	RICHAUD Dominique	Limognière		NON	OUI	OUI	OUI	oui	oui			oui	OUI	non
20	RICHAUD Régis	Limognière		OUI	OUI	OUI	OUI			oui		oui	OUI	NON
21	FILET MARCEL	Lis Pies	1973	NON	OUI				oui			NON	OUI	NON
22	ALBERTO MICHELLE	Malleval		NON	OUI						?			
23	CASSAGNE René	Malleval	1975	oui	OUI			oui		oui	non	oui	oui	oui
24	FERRAZZI Christiane	Malleval	1982	NON	OUI	OUI		oui	oui				OUI	
25	FOLLUT CHRISTIAN	Malleval	1985	OUI (non sdb)	OUI	NON	NON	oui	non			NON	OUI	NON
26	FOLLUT THIERRY	Malleval		OUI	OUI	OUI	NON		oui		NON		OUI	
27	BREYTON LAURE	Mareira		OUI (non sdb)	OUI				OUI					
28	BRENIER GILBERT	Martel	1991	NON	OUI	non	non			OUI	NON		oui	
29	ROYANNAIS	Martel	1995		oui	non	non			oui			oui	non
30	ROYANNAIS CLAUDE	Martel	1982		OUI	NON	non					oui	oui	
31	GONTARD Danièle	Molière		non	oui	oui	oui		oui		dans reseau communal			
32	GONTARD Marcel	Molière		nsp							dans reseau communal			
33	GRESIAK Rene	Molière	1986	NON	OUI	NON	OUI			OUI	NON	oui	OUI	NON
34	PLANCON Robert	Molière		NON	OUI	NON	NON				NON	oui	NON	
35	CHRISTEN Albert	Molière	1953	non	OUI					oui	non		oui	
36	CAMPING	P de Manne	?	OUI	OUI	OUI	OUI		oui		non	oui	OUI	non
37	GAMBADE	P de Manne		OUI	OUI			oui			oui	NON	non	oui
38	MILESI PASCAL	P de Manne	1966	non	OUI	oui		oui			NON	oui	oui	oui
39	DI CHIARO Patrice	P de Manne		OUI	OUI			OUI				oui		
40	DENAUD Roger	Pies	1980	non	OUI	oui	oui	OUI					oui	
41	VILLARD Roland	Pies	1971	OUI	OUI	oui		OUI	oui		oui		oui	
42	VIZIER JP	Pies	1991	non	OUI	oui	oui	oui			non	oui	oui	
43	BEC Emile	Pourchaille	1976	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON			NON	OUI	NON
44	Bellier Bénistand	Pourchaille	?	OUI	OUI	NON	NON		oui			NON	OUI	NON
45	champavier suzanne	Pourchaille	1988	non	oui	NON	NON	oui			non	non	oui	non
46	FREL Gilbert	Pourchaille	1993	oui	oui	oui	oui		oui		non	oui	oui	
47	MESSORI JP	Pourchaille		NON	OUI			oui			non			

Commune de SAINT THOMAS EN ROYANS
Enquêtes sur les installations d'assainissement individuelles

	1-LOCALISATION		2-HISTORIQUE DE L'INSTALLATION	2-CARACTERISTIQUE DE L'INSTALLATION								4-ENTRETIEN	5-REMARQUES DIVERSES	
				PRETRAITEMENT		TRAITEMENT					EAUX PLUVIALES			
ORDRE	NOM	QUARTIER	Année de mise en service	La fosse septique reçoit :		Présence :					Evacuation dans :		Satisfait de l'installation	Problèmes d'odeurs…
				em	ev	Bac à graisse	Préfiltre	Puits perdu	CH épand	Fossé	Fosse septique			
48	VILLARD Patrick	Pourchaille		OUI	OUI			OUI			OUI		OUI	
49	villard Yvonne	Pourchaille		Pas de Fosse										
50	RIGUET BERNARD	Pugnes	1982	NON	OUI	OUI	NON		OUI					
51	TANCHON patrick	Pugnes		NON	OUI									
52	FAURE PE	rousseton		NON	OUI			OUI			non			
53	GACHON Aimé	rousseton	1986	non	OUI	non		oui			non	oui	oui	
54	MEUNIER Jeanne	rousseton	80/98	non	oui	oui	non	oui	oui		non		oui	
55	ROCHE Georgette	rousseton		NON	OUI				oui		non		OUI	
56	BERNE pierre	Sarret	1970	non	OUI			oui	oui		non		moyen	oui
57	BONNY Roger	Sarret	1976	non	OUI	non	non		oui		non	oui		
58	FRIOL RENE	Sarret	1979	NON	OUI	OUI			oui		NON		OUI	NON
59	RISSOAN Véro	Sarret	1999	OUI	OUI	NON	OUI		oui				NON	oui
60	FOLLUT ARMAND	Village		NON	OUI			OUI	oui					
61	SECHI Christiane	Village		NON	OUI	OUI	NON		OUI			oui	oui	non
62	BOUVIER Erna			NON	OUI			OUI			NON			
63	ROCH louis			OUI	OUI	NON	NON	OUI			OUI		OUI	
64	RONIN DENISE		1977	NON	OUI			oui				OUI	OUI	NON
65	SANSON Jacques			OUI	OUI	OUI	NON		oui		NON	OUI	OUI	
66	SOARES Maria		1970		OUI	OUI		oui					oui	non
67	TIBONI BERNARD		1979	NON	OUI	OUI	OUI		oui		oui	oui	OUI	oui

ANNEXE 5

PHOTOS DE LA STATION D'EPURATION

DERNIER COMPTE RENDU DU SATESE





CONSEIL GÉNÉRAL de la Drôme

Direction de l'Agriculture, de l'Eau, du Tourisme et de l'Environnement
Service de la Gestion de l'Eau
SATESE
Télécopie : 04 75 79 27 30
E-mail : satese26@cg26.fr

Mlle Claire LEQUIPE
Correspondant :
04-75-79-27-59
Tél :

Reçu le
24 OCT. 2002

SIVM du Royans
Madame la Présidente
Place du Champs de Mars BP 42
26190 St Jean en Royans

Service d'Assistance Technique à l'Epuration
N/Réf. : SATESE/2001/ CL/MM

MAIRIE DE ST-THOMAS-EN-ROYANS 26190
25 OCT 2002
COURRIER REÇU

le 21 octobre 2002

à l'attention de Mme

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que Mlle Claire LEQUIPE, technicien du SATESE, a effectué une visite avec TEST de la station d'épuration de SAINT THOMAS EN ROYANS Chef-lieu, le 15/10/2002.

La conclusion de cette visite est mentionnée ci-après :

CONCLUSION

D'après les tests réalisés sur place, la qualité du rejet s'est améliorée par rapport à la dernière visite. Cela s'explique par la réhabilitation du sprinkler qui permet un meilleur fonctionnement de la station.

Le rejet est donc de qualité correcte.

Une visite bilan est prévue pour les 19 et 20 novembre afin d'estimer les charges hydrauliques et organiques transitant par la station ainsi que la qualité du rejet sur 24 heures.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Alain BABYLON
Le Chef du Service de la Gestion de l'Eau

04 75 05 18 15

A L'attention de M. Giot

VISITE **SAINT THOMAS EN ROYANS** **15/10/2002**

STEP **SAINT THOMAS EN ROYANS**
Capacité **500 EH**
VISITE **26331 1 6** Type **TEST**
Date **15/10/2002** Météo **Couvert**
FILES en service **500 EH**

Dénomination **Chef-lieu**
Technicien **Mlle Claire LEQUIPE**
Personne(s) rencontrée(s)
M. RICHAUD (SIVM)
Mme COGNE (Conseillère municipale)

EFFLUENTS TRAITES

pH: 8,3 Cond.: 1168µs
KMNO4: 2 N-N02: 0,00mg/l N-N03: 0,0mg/l

FILE1 : Lit bactérien

Aspersion colmatée: Non Dilution: 1

EDF	Précédent	Visite	Kw/jour
HC	59949	60387	15,1
HP	34350	35586	

HOROCOMPTEURS	Visite	Préc.	T. (h/j)	Débit (m3/j)	Puiss. (kwh/j)
Pompe de relevage P1: FLYGT 3085 MT 470	6827	6826	0,0	0,5	0,0
Pompe de relevage P2: FLYGT 3085 MT 470	692	449	2,2	109,5	4,4
Pompe de recirculation des boues P3: FLYGT 3066 MT 470	208	77	1,2	52,3	1,5
Pompe de recirculation des boues P4: FLYGT 3066 MT 470	3944	3930	0,1	5,7	0,2
Moto réducteur Dégrilleur	2052	1263	7,1		
Aéroflott	15886	15886	0,0		
Moto réducteur Racle à graisses	11000	10999	0,0		
Pompe d'extraction	3	3	0,0		

OBSERVATIONS

REMARQUES GENERALES

Le sprinkler est de nouveau en fonctionnement depuis début septembre (6 mois d'arrêt).

On observe des mousses blanches légères en surface du décanteur-digesteur (détergents provenant de la laverie de la MGEN).

Le lit bactérien fonctionne bien, il est ensemencé de façon homogène et n'est colmaté en aucun endroit.

Le clarificateur est trouble avec quelques remontées de boues.

Un diagnostic réseau ainsi qu'un zonage d'assainissement sont en cours de réalisation par le bureau d'études Saunier Environnement. Ces études permettront de conclure sur le projet de nouvelle station.

CONCLUSION

D'après les tests réalisés sur place, la qualité du rejet s'est améliorée par rapport à la dernière visite. Cela s'explique par la réhabilitation du sprinkler qui permet un meilleur fonctionnement de la station.

Le rejet est donc de qualité correcte.

Une visite bilan est prévue pour les 19 et 20 novembre afin d'estimer les charges hydrauliques et organiques transitant par la station ainsi que la qualité du rejet sur 24 heures.

ANNEXE 6

PLANS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT